












<http://www.revue-banque.fr/management-fonctions-supports/article/une-journee-marseille-autour-des-moyens-paiement>

Monext

Une journée à Marseille autour des moyens de paiement

Le 28/09/2016 Revue Banque  Mémorisez  Imprimez  Envoyez      



Le rôle d'un prestataire de services de paiement est souvent caché du reste de l'écosystème. Et à moins de refondre régulièrement son offre de fond en comble, il est difficile de faire parler de soi. Pour contourner cette difficulté, Monext l'un des principaux PSP francophones, réunit régulièrement les acteurs de son écosystème pour une journée de séminaire. Cette année, la rencontre avait lieu à Marseille et portait sur les nouveaux usages bancaires liés à l'arrivée de nouveaux entrants, la DSP2 et autres. Cette journée n'était pas placée sous le signe des annonces officielles, mais sous celle des rencontres informelles entre banquiers, *FinTech*, émetteurs de cartes et commerçants. Voici ce qu'il fallait en retenir...

L'auteur



Stéphanie Chaptal
Journaliste

Pour en savoir plus

Bruits de couloir...

Images



Monext Scheme

Des nouvelles des émetteurs de cartes « alternatifs »

Il n'y a pas que les réseaux MasterCard, Visa ou American Express dans le monde : pendant 20 minutes, les représentants européens de JCB (Japan Credit Bureau), UnionPay et Discover ont pu présenter leurs solutions et l'intérêt de leurs systèmes d'acceptation pour les commerçants et les banquiers européens. Parmi eux, le chinois UnionPay, dernier né des *schemes* – créé en 2002 seulement et lancé hors du territoire national en 2012 –, a rappelé qu'il est désormais le premier réseau international de cartes avec 5,4 milliards de cartes émises dans le monde et 7 000 milliards d'euros de transactions réalisées en 2015. En France, Union Pay est accepté sur 60 % des DAB et chez plus de 600 000 commerçants chinois. Son représentant en Europe, Shengliang Yang, rappelait que les clients chinois n'ont souvent que des espèces ou des cartes UnionPay pour payer, y compris sur les sites en ligne. Par ailleurs, Pascale Couderc, directeur général de JCB international, a annoncé, outre le lancement d'Apple Pay sur le réseau JCB au Japon, l'intégration de l'offre sans contact de JCB – J Speedy – sur les TPE danois de NETS, pour payer avec son *smartphone* grâce au système Dankport. En France, JCB a signé en juillet dernier avec le Crédit Mutuel – CIC pour étendre son réseau d'acceptation aux commerçants clients de ces banques.

Lors de la table ronde sur les *schemes* alternatifs, les chiffres annoncés ont laissé songeurs les représentants des réseaux émetteurs de cartes traditionnellement acceptés en Europe que sont MasterCard et Visa.

Lydia lance sa carte connectée

Trois ans après son lancement, le wallet électronique Lydia passe au monde physique. La société va désormais proposer à ses 500 000 utilisateurs particuliers une carte de débit MasterCard associée à leur compte Lydia. « *Notre travail est de fluidifier et d'améliorer la manière dont nos utilisateurs disposent de leur argent. Notre ennemi affiché, ce sont les espèces et le chèque, affirme Cyril Chiche, fondateur de Lydia. Nous avons atteint une certaine masse d'utilisateurs et ceux-ci nous demandent pourquoi ils ne peuvent pas payer avec Lydia partout.* » Cette carte devrait leur permettre d'utiliser l'argent crédité dans leur wallet chez n'importe quel commerçant (physique ou en ligne) ou auprès de n'importe quel DAB intégré au réseau MasterCard, au-delà des 100 000 professionnels qui acceptent déjà le paiement par Lydia directement. De plus, la carte est entièrement pilotable par l'utilisateur à partir de l'application sur son smartphone. Il peut ainsi décider en temps réel de bloquer la carte, d'autoriser les paiements à l'étranger ou non, les retraits sur les DAB ou non, d'en modifier le code PIN ou les plafonds d'autorisation. La seule limite étant que la carte est à débit immédiat lié au wallet Lydia et donc sans autorisation de découvert. Alors que l'usage de Lydia est gratuit pour les particuliers, la carte sera payante. Elle coûtera 10 euros, puis son utilisation sera facturée 3,99 euros par mois pour un usage quasi illimité. En pratique, un « *fair use* » a été fixé à 130 transactions par mois et 20 transactions internationales par an (dont 5 retraits). En cas de dépassement, une tarification à l'acte sera appliquée. La société espère convaincre 100 000 de ses utilisateurs de prendre une carte d'ici un an, et vise les 2 millions d'utilisateurs pour son service en général sur cette même période. Pour y parvenir, elle compte sur un lancement à l'international, avec une ouverture prochaine en Grande-

MyBank fait sa promotion en France

Bien que l'ABE [1] soit basée à Paris, son service MyBank (lancé en mars 2013) est encore plus que méconnu du grand public et des commerçants français. Cette journée Monext a été l'occasion de mettre un coup de projecteur sur ce service qui propose des virements en ligne ou des mandats de prélèvement vérifiés par sa banque directement à partir d'un bouton sur le site marchand, accessibles d'un ordinateur ou d'un smartphone. Si cette solution est soutenue par 300 banques implantées dans 6 pays européens et supporte 4,5 millions d'euros de transactions par jour, en France elle tarde à s'implanter. Pourtant, elle est officiellement au catalogue de la BRED qui reste pour l'instant très discrète à ce sujet tant envers ses clients commerçants que ses clients particuliers. La situation devrait évoluer en 2017 avec l'arrivée de nouvelles banques françaises, et l'intégration du bouton MyBank sur certains gros sites de e-commerces français.

[1] ↑ L'Association bancaire pour l'euro comprend près de 200 banques membres en Europe et a pour objet de développer des initiatives de paiement paneuropéennes